

**AVIS DE CLASSEMENT DE LA COMMISSION D'INFORMATION ET DE SÉLECTION D'APPEL À
PROJET SOCIAL ET MÉDICO-SOCIAL
PLACÉE AUPRÈS DU DIRECTEUR GÉNÉRAL DE L'AGENCE RÉGIONALE DE SANTÉ NOUVELLE-
AQUITAINE**

Séance du mercredi 19 novembre 2019

Création de 7 places d'appartement de coordination thérapeutique (ACT) dans les Landes

2 dossiers ont été reçus à l'Agence Régionale de Santé Nouvelle Aquitaine. Ils ont été déclarés recevables et instruits.

Les membres de la Commission ayant voix délibérative se sont prononcés favorables à 5 voix contre 5 sur le classement suivant :

Classement	Organisme
1 ^{er}	Association Caminante
2 ^{ème}	Association La maison du Logement

Le classement ainsi établi vaut avis de la Commission. Il sera publié au Recueil des Actes Administratifs de la Préfecture de Région Nouvelle-Aquitaine pour l'Agence Régionale de Santé Nouvelle-Aquitaine, conformément à l'article R313-4-4 du CASF.

Cet avis de classement sera également consultable sur les sites internet de l'ARS Nouvelle-Aquitaine: <https://www.nouvelle-aquitaine.ars.sante.fr/>

Cet avis est consultatif et constitue un acte préparatoire à la décision d'autorisation qui sera prise par le Directeur général de l'Agence Régionale de Santé Nouvelle Aquitaine.

Fait à Bordeaux, le 09 JAN. 2020

La présidente,



Anne-Sophie LAVAUD